



100 ans de l'Organisation internationale du travail (OIT)

Histoire à succès pour les travailleurs et les travailleuses

Gouvernement, syndicats et patronat – un modèle pérenne ?

Discours d'ouverture de Jean-Jacques Elmiger,
Ambassadeur, Président de la conférence 2019 de
l'OIT

Berne, Hôtel Kreuz

Berne, le 25 juin 2019

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,
Chères et chers Collègues,
Mesdames et Messieurs,

Tout d'abord, j'aimerais te remercier, chère Corine et, par ton intermédiaire, les associations syndicales pour cette invitation à votre journée Movendo consacrée au centenaire de l'OIT.

Merci, car je suis très honoré d'être parmi vous aujourd'hui.

Nous sortons d'une Conférence du centenaire de l'OIT animée, mais qui a pu célébrer, du moins je le trouve, avec dignité cette étape importante dans la vie de l'Organisation. Mais nous parlerons plus tard du résultat concret de cette Conférence.

Je concentre donc sur le thème de mon intervention qui porte, comme demandé, sur la signification, le rôle et l'avenir du dialogue social et du partenariat social.

[Un peu d'histoire, structure, mandat et moyens d'action de l'OIT]

En 1919, les fondateurs de l'OIT ont fait œuvre de pionnier en mettant en place une **structure tripartite** qui réunit les gouvernements, les travailleurs et les employeurs sur un pied d'égalité au sein d'une institution internationale. Ils ont ainsi associé les Etats et les partenaires sociaux pour s'engager à créer et à promouvoir des emplois décents, source de prospérité.

Mais l'OIT se distingue aussi par son **mandat** : promouvoir la paix dans le monde par la justice sociale.

Et ce sont aussi les **moyens** mis en œuvre pour réaliser cet objectif de justice sociale qui sont déterminants: la solidarité autour des normes du travail et de la coopération au développement.

Ainsi, depuis 1919, l'OIT contribue à mettre en place des conditions-cadre internationales pour établir des relations économiques et sociales équitables.

[Reconnaissance du dialogue social et du partenariat social au plan international]

Tout cet édifice international tient en place grâce au dialogue social tripartite (Etat, travailleurs, employeurs) et au partenariat social. C'est l'action commune des gouvernements, des syndicats et du patronat qui fait tourner la machine « OIT », et qui influence la politique sociale et du travail dans les Etats.

Depuis 1919, l'OIT a institué le dialogue social et le partenariat social au plan international pour que la personne humaine ne soit plus considérée comme un moyen de production.

Ce principe a été réaffirmé dans l'un des textes fondateurs de l'OIT en 1944, à la fin de la seconde guerre mondiale : la Déclaration de Philadelphie reconnaît que « le travail n'est pas une marchandise ».

La reconnaissance du dialogue social et du partenariat social comme principe constitutionnel de l'OIT implique qu'il appartient à chaque Etat

membre de l'OIT de garantir sur son territoire un dialogue social et un partenariat social opérationnels, en main d'acteurs libres et responsables.

Le tripartisme voulu par l'OIT et accepté - mais pas toujours appliqué - par ses Etats membres a survécu à de nombreuses crises et aux développements économiques ou politiques. Ce modèle a su s'adapter aux changements économiques et sociaux.

Il n'y a pas de raison pour démanteler la maison du dialogue social qu'est l'OIT, ni pour renoncer à mettre en place et à maintenir des conditions-cadre internationales établissant des relations économiques respectueuses de la justice sociale et du travail décent.

[Valeurs communes...]

La Suisse est membre de l'OIT depuis sa création en 1919.

L'OIT et la Suisse partagent de nombreuses valeurs communes : la paix, la démocratie, les droits sociaux fondamentaux, une croissance inclusive permettant aux entreprises innovatrices et responsables de créer des emplois respectant des conditions de travail décent.

Je suis convaincu que ces valeurs ont un avenir.

[...dans un contexte de changement ininterrompu]

Le contexte multilatéral et les conditions-cadre de nos économies changent continuellement.

Les nouvelles technologies et la mondialisation, qu'on le veuille ou non, sont les moteurs de l'économie.

Les nouvelles technologies, associées à la mondialisation, révolutionnent les échanges. Elles remettent en cause des acquis sociaux. Elles contraignent les gouvernements, les autorités publiques, les partenaires sociaux et les organisations internationales à revoir leurs rôles et à anticiper l'avenir.

La transformation du monde du travail s'accélère. Les nouvelles formes d'emplois ne relèveront pas toutes du modèle classique « employeur - salarié ».

Force est de constater que cette dynamique n'a pas, à ce jour, tué systématiquement l'emploi ni le travail. Elle a généré de nouvelles formes d'emploi et de travail.

Cette dynamique doit donc être accompagnée par un solide volet social.

[Créer la confiance...]

En d'autres termes, il faut créer, ou plutôt, recréer **la confiance** autour d'un modèle économique, social et écologiquement responsable qui permettent à tous les acteurs de l'économie de profiter des bénéfices de la croissance.

Qu'est-ce que cela signifie pour notre pays, la Suisse ?

[...en Suisse aussi...]

L'économie suisse est largement diversifiée. Elle produit des biens de haute qualité et de haute valeur ajoutée. Les petites et moyennes entreprises constituent plus de 99% de notre tissu économique.

Je l'ai relevé tout à l'heure, notre modèle économique suisse repose sur de nombreuses valeurs communes avec l'OIT. Il faut y ajouter quelques spécificités purement helvétiques: la liberté économique, la liberté contractuelle, la stabilité politique, sociale et économique et, surtout, comme ciment de cet édifice, un solide partenariat social décentralisé.

[...par une Déclaration tripartite sur le futur du travail et du partenariat social en Suisse...]

Ce sont ces valeurs que nous avons voulu maintenir et développer dans la Déclaration tripartite sur le futur du travail et du partenariat social en Suisse à l'ère de la numérisation de l'économie, que nous avons conclue le 18 octobre 2018 à Berne.

Cette initiative suisse s'inscrit dans le cadre de la célébration du centenaire de l'OIT dans notre pays, et elle vise à réaliser l'initiative sur l'avenir du travail, lancée par le Directeur général de l'OIT, Guy Ryder.

Dans un pays comme la Suisse, disposant d'une économie innovante mais pauvre en ressources, il nous est apparu d'autant plus important d'exploiter au mieux les chances et de gérer les risques que présente la numérisation.

Les partenaires sociaux suisses sont aussi confrontés aux défis majeurs de la transformation numérique. Ils ont décidé d'unir leurs efforts pour aborder ensemble les adaptations découlant de la numérisation de l'économie et des développements technologiques dans le monde du travail et au plan sociétal.

En assurant un partenariat social responsable, tous les acteurs de l'économie se sont unis pour garantir la pérennité des fondamentaux du succès du modèle économique et social suisse :

En premier lieu, la stabilité macroéconomique

En Suisse, nous faisons le choix de mettre en place une politique macroéconomique axée sur la stabilité.

Ainsi, la politique monétaire ou fiscale nous permet d'adopter des mesures pour favoriser la croissance et l'emploi.

Ensuite, la stabilité institutionnelle

La stabilité se traduit aussi dans nos institutions politiques. Un système institutionnel de qualité représente le garant d'un développement économique prospère sur le long terme.

Le système fédéral laisse une large souveraineté aux cantons et aux communes. Cette approche « bottom up » favorise la stabilité politique, et contribue à la recherche du consensus démocratique. La démocratie semi-directe implique un dialogue social intense.

Troisièmement, le dialogue social

En Suisse, le dialogue social recouvre plusieurs aspects.

Premièrement, les consultations que mène l'Etat sur les projets législatifs auprès des milieux intéressés, avant discussion au Parlement. Les milieux intéressés sont notamment les cantons, les associations faitières de l'économie, les partenaires sociaux, les partis politiques, la société civile.

Deuxièmement, le dialogue avec les acteurs de l'économie permet de mettre en place des politiques sociales et économiques cohérentes dans le respect de l'intérêt général.

Quatrièmement, la liberté économique

Notre constitution fédérale établit, comme principe de base, la liberté économique, ce qui permet de laisser une grande responsabilité aux

acteurs économiques et aux partenaires sociaux dans les choix des politiques économiques et sociales.

Les citoyennes et les citoyens suisses sont ainsi encouragés à donner le meilleur de leurs talents. Ils se sentent aussi soutenus que responsables du sort économique de leur pays.

Cinquièmement, la formation et l'innovation

Le futur du travail, c'est l'emploi des jeunes. Investir dans l'éducation de base et dans la formation professionnelle, c'est aussi mettre en œuvre un droit social fondamental.

Nous disposons d'un réseau d'universités de très haut niveau. Nous avons mis en place un système éducatif structuré, et nous investissons dans la recherche internationale et l'innovation.

Les jeunes et les adultes peuvent suivre, en Suisse, un cursus de formation professionnelle ou académique, en accord avec leurs capacités. Le système éducatif se caractérise par un haut degré de perméabilité au sein et entre les voies professionnelles et académiques. Cela offre aux entreprises la possibilité de disposer d'une offre de main d'œuvre hautement qualifiée, tout au long de la chaîne de production de valeur.

La formation n'est pas une fin en soi. Elle doit faciliter l'accès à l'emploi qualifié, productif et durable. Notre système de formation professionnelle contribue à l'intégration des jeunes sur le marché du travail.

L'intégration rapide de nos jeunes sur le marché du travail est impossible sans la contribution active des entreprises. Cet investissement gagnant-gagnant bénéficie non seulement à la société et aux jeunes, mais également aux entreprises formatrices.

Sixièmement, la protection sociale

Le système de protection sociale doit encourager le retour rapide au travail.

La Suisse a progressivement développé un filet de protection sociale qui vise à ne laisser personne à l'écart. Notre système d'assurance-chômage en est un élément central. Il vise à réinsérer rapidement et durablement les personnes à la recherche d'un emploi sur le marché du travail.

Et enfin, le partenariat social

Comme je l'ai relevé tout à l'heure, le ciment de cet édifice complexe est le partenariat social.

En Suisse, le partenariat social implique en priorité les associations de travailleurs et celles des employeurs, qui peuvent ainsi négocier les rapports de travail, y compris les hausses annuelles de salaires négociées collectivement. Le partenariat social règle aussi le droit de participation des travailleurs, en particulier par le biais des représentants élus au sein des commissions du personnel.

Le rôle actif et responsable des partenaires sociaux nous permet d'avoir un marché du travail peu réglementé par l'État. En Suisse, plus de 600 conventions collectives de travail sont en vigueur. Elles règlent les conditions de travail de près de deux millions de salarié(e)s. La part des travailleuses et des travailleurs dont les conditions de salaires et de travail sont réglées dans le cadre d'un accord entre partenaires sociaux s'élève approximativement à 49 pour-cent.

Un certain nombre de conventions collectives de travail contiennent des clauses relatives à la paix du travail. Tant que les conventions sont en vigueur les parties contractantes s'engagent à régler les conflits par d'autres moyens que les grèves.

[Un crédo pour le partenariat tripartite en Suisse...]

Mesdames et Messieurs.

Aurions-nous élaboré toute cet édifice au fil des années si nous ne croyions pas à la pérennité du dialogue social et du partenariat social en Suisse ?

Aurions-nous consacré nos forces à maintenir et à développer le futur du travail et du partenariat social en Suisse dans une déclaration tripartite si nous refusions d'aborder ensemble les risques et les chances de la numérisation et de la globalisation de l'économie ?

La réponse est non ! et c'est pourquoi il faut chercher à perpétuer ce cercle vertueux de succès économique et de croissance inclusive en Suisse, par une mise en œuvre efficace de la Déclaration tripartite dont j'ai parlé tout à l'heure.

Pour nous, en Suisse, le dialogue social et le partenariat social ça marche, même si cela n'implique pas que tout le monde doit être d'accord sur tout.

[...et pour la solidarité internationale]

Le travail décent fait partie intégrante des chaînes d'approvisionnement mondiales, y compris en matière de production, de commerce et d'investissement.

La Suisse a passé un Protocole d'Accord pour poursuivre et renforcer son engagement avec l'OIT sur une base solidaire et de partenariat social.

Avec cet accord, la Suisse finance des projets de coopération au développement de l'OIT qui ont une incidence positive sur l'emploi, sur les conditions de travail, et sur la migration dans de nombreux pays.

Par son engagement à l'OIT, la Suisse veut faire œuvre de solidarité internationale pour contribuer à lutter contre la pauvreté dans le sens de la réalisation de l'Agenda 2030 pour le développement.

[L'OIT reste pertinente en Suisse]

Malgré ce que je viens de présenter sur l'OIT, cette Organisation reste parfois une grande inconnue, située à Genève au bout du Lac Léman, dans les hautes sphères de la diplomatie multilatérale.

Avant de conclure j'aimerais donc vous donner quelques exemples qui concrétisent la pertinence de l'OIT en Suisse.

L'OIT adopte des normes, c'est-à-dire des conventions internationales du travail, que les Etats membres peuvent ratifier. Une fois ratifiées, ces normes doivent être appliquées au niveau national.

La Suisse a ratifié une cinquantaine de conventions internationales du travail dont certaines ont soulevé ou soulèvent encore des questions d'application très actuelles :

1. Par exemple, la discussion autour du renforcement de la protection contre les congés abusifs en Suisse demeure un dossier contesté sur lequel il est très difficile de trouver un consensus entre syndicats et employeurs. Pourtant, l'OIT demande toujours à la Suisse de sanctionner plus fortement ces congés en cas d'exercice des droits de liberté syndicale.
2. Ou bien la protection de la maternité : la ratification d'une norme de l'OIT dans ce domaine a permis de régler la question du paiement des pauses d'allaitement pour les mères qui travaillent.

3. De nombreuses normes de l'OIT en matière de sécurité sociale et de politique du marché du travail assurent un niveau de protection en-deçà duquel il n'est pas possible d'aller, sauf en dénonçant les normes pertinentes.

Enfin, la reprise des principes, des droits fondamentaux et des normes du travail de l'OIT dans les chapitres sociaux des accords de libre-échange fait, depuis quelques années, partie intégrante de notre politique de commerce extérieure. Des chapitres des accords de commerce sur la durabilité incluant les questions sociales ont été passés avec de nombreux pays, par exemple : la Chine, les Philippines, l'Equateur, l'Indonésie, certains pays de l'Europe centrale et de l'Est. Les discussions avec le Vietnam sont toujours en cours.

Je vous remercie de votre attention.